

Liberté Égalité Fraternité



Attribution par nécessité absolue de service d'un logement de fonction à Auch – IUT Toulouse.

## Conseil d'administration du 9 octobre 2023

## Délibération 2023/10/CA-016

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2020 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte;

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ATTRIBUE par nécessité absolue de service, le logement de fonction situé sur le site d'Auch de l'IUT de Toulouse, à l'agent y assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes.

> Toulouse, le 9 octobre 2023 Le Président,

Date de transmission à la Rectrice de Région académique et publication :

mercredi 18 octobre 2023

Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0